

l'année ses consultations triennales en vue de la révision des Directives sur le service extérieur. La renégociation de ces directives, qui régissent les conditions de travail des employés du service extérieur à l'étranger, doit être conclue au 1<sup>er</sup> avril 1982. La Commission royale d'enquête sur les conditions du service extérieur, dirigée par Pamela A. MacDougall, a présenté son rapport au premier ministre le 21 octobre 1981. (Ce rapport fut publié à la fin de l'année.)

Le gros des activités du Bureau s'est concentré sur des tâches courantes essentielles. En dépit des mesures d'austérité prises les années précédentes, le recrutement a connu une légère augmentation due aux nouvelles responsabilités dévolues au ministère (intégration de l'ancienne direction extérieure de la CEIC).

Pendant l'année, quelque 935 employés ont été affectés à l'étranger ou sont revenus à l'administration centrale, chiffre qui correspond au déplacement de 1 998 personnes en tout si l'on tient compte des familles concernées.

#### Coordination interministérielle

En 1980, le Comité des sous-ministres chargé de la politique étrangère et de la défense a remplacé le Comité interministériel sur les relations extérieures (CIRE). Le comité, qui est présidé par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, revoit les grandes questions de politique et de dépenses que lui soumet le Comité du Cabinet ou que des ministères désirent soumettre à ce dernier. Il est, en outre, chargé de s'assurer que les recommandations adressées au Comité du Cabinet sont valables quant au fond, correctes quant à la forme, conformes aux priorités et aux objectifs du gouvernement et que les propositions mises en avant tiennent compte des ressources requises pour les appliquer.

Le comité des sous-ministres dispose d'un secrétariat interministériel. Il s'occupe des questions d'ordre politique, économique ou autre qui peuvent survenir dans le domaine des affaires étrangères, de l'aide et de la défense, ainsi que des questions touchant les opérations à l'étranger dont le CIRE s'occupait auparavant. Son Sous-comité des opérations à l'étranger sert maintenant de point central de la coordination, de la coopération et de la consultation interministérielles sur ces questions. Depuis mai 1980, le Sous-comité s'est occupé des questions suivantes:

- application de nouvelles modalités pour la nomination et l'appréciation des chefs de mission;
- réévaluation du processus d'examen de la programmation par pays et de la préparation d'un rapport détaillé sur la programmation et les effectifs proposés par les missions à l'étranger; et
- consolidation du service extérieur conformément à la décision du premier ministre.